



Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## ***AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***

**Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, un règlement portant le numéro 2015-96.**

**Ce règlement décrète l'imposition des quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, Principal et branche 1.***

**Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2015-96 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.**

**Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 21 avril 2015.**

***Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier***